

COMPTE PERSONNEL DE PREVENTION DE LA PENIBILITE:

L'U2P enfin entendue !

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 17.05.19**

10 juillet 2017

Contacts presse

U2P

Philippe Garrachon
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pgarrachon@u2p-france.fr

À propos de l'U2P

L'U2P -Union des entreprises de proximité- est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

Par lettre du 8 juillet 2017 le Premier Ministre a annoncé au Président de l'U2P la volonté du gouvernement de transformer le compte personnel de prévention de la pénibilité en compte professionnel de prévention.

L'U2P se félicite que le pragmatisme l'emporte sur le dogmatisme.

Comme le demande l'U2P certains facteurs ne seront plus mesurés dans l'entreprise: manutention manuelle de charges, postures, vibrations mécaniques, risques chimiques.

Il est en effet impossible pour les entreprises, en particulier les plus petites de mesurer ces facteurs.

Comme le demande l'U2P, les salariés qui pourront prétendre à un départ anticipé à la retraite seront ceux pour lesquels une maladie professionnelle sera reconnue dans le cadre d'une visite médicale de fin de carrière et dont le taux d'incapacité permanent sera supérieur à 10 %.

L'U2P prend acte de la suppression des cotisations actuelles et du financement du nouveau dispositif au sein de la branche accidents du travail-maladies professionnelles-ATMP. L'U2P demande que ce financement soit organisé dans le cadre de la solidarité nationale.

Même si la concertation doit se poursuivre avec le gouvernement sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, l'U2P considère que cette annonce permet de redonner confiance aux chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Enfin l'U2P demande que ce nouveau dispositif soit rendu universel pour concerner les travailleurs indépendants, au même titre que les salariés.